

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'entrée en vigueur des règlements *numéro 553-A modifiant le Règlement numéro 553 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Stoke* et *numéro 573 sur l'usage de l'eau potable (aqueduc)* adoptés lors de la séance ordinaire du 3 août 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse www.stoke.ca.

DONNÉ À STOKE, CE 4^e JOUR D'AOÛT 2021.



Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE



CERTIFICAT DE PROMULGATION

Je, soussignée, Anne Turcotte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stoke, certifie avoir publié l'avis public ci-contre le 4 août 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 août 2021.

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Turcotte". The signature is fluid and cursive.

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière